

L'impôt sur le revenu

Activités pour l'élève



L'impôt sur le revenu est un impôt direct mis en place en France en juillet 1914 pour moderniser le système fiscal de l'État et faire face aux dépenses qui allaient être engendrées par la guerre.

1 - Comment est calculé le montant de l'impôt sur le revenu ?

Lire attentivement les explications ci-dessous

- Le revenu imposable comprend l'ensemble des revenus perçus (salaires nets, revenus fonciers, financiers, etc.) pendant une année civile par un foyer fiscal. On peut retrancher de ce revenu imposable certaines sommes (pensions alimentaires par exemple).
- On applique un abattement de 10 % sur ce revenu imposable. On obtient alors le revenu net imposable.
- On détermine alors le nombre de parts du foyer fiscal à l'aide du tableau suivant.

Votre situation familiale	Nombre d'enfants à charge				
	0	1	2	3	4
Vous êtes mariés ou pacsés	2	2,5	3	4	5
Vous êtes veuf	1	2,5	3	4	5
Vous êtes célibataire, divorcé ou séparé et vous vivez seul	1	2	2,5	3,5	4,5
Si vous êtes célibataire, divorcé ou séparé et que vous vivez en concubinage	1	1,5	2	3	4

Remarque : Pour chaque enfant supplémentaire, au-delà de 4 enfants, on ajoute une part supplémentaire.

- Une fois le nombre de parts du foyer fiscal et le revenu net imposable déterminés, on calcule le quotient familial :
 $QF = (\text{Revenu net imposable du foyer} / \text{Nombre de parts})$.
- On calcule alors l'impôt à payer par part du foyer fiscal à partir du quotient familial :
Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, on établit cinq tranches d'imposition.

Tranches de revenus et taux applicables aux revenus 2014 (impôts 2015)	
n'excédant pas 9 690 €	0 %
entre 9 690 € et 26 764 €	14 %
entre 26 764 € et 71 754 €	30 %
entre 71 754 € et 151 956 €	41 %
supérieure à 151 956 €	45 %

Il faut bien comprendre que l'on n'applique pas un taux proportionnel sur le quotient familial, mais un taux progressif sur les différentes tranches du quotient familial.



Exemple

Si le quotient familial d'un foyer fiscal (constitué d'un célibataire) est de 20 000 euros, la tranche inférieure à 9 690 euros ne sera pas imposée, la tranche comprise entre 9 690 et 26 764 euros sera imposée à 14 % (= 1 443 euros) c'est à dire jusqu'à 20 000 euros, ce qui donne $(20\ 000 - 9\ 690) = 10\ 310$ à 14 % soit 1 443 euros. Au final, ce foyer fiscal paiera un impôt de 1 443 euros par part.

→ Enfin, on multiplie l'impôt à payer par part par le nombre de parts du foyer fiscal.

Exemple

Considérons un autre foyer fiscal dont le quotient familial est aussi de 20 000 euros, constitué d'un couple marié avec 3 enfants à charge. Il dispose de 4 parts. Alors, l'impôt sur le revenu sera de 5 772 euros ($4 \times 1\ 443$).

2 - Applications

2.1. Les impôts de Monsieur Picard

Monsieur Picard, célibataire, a déclaré 37 000 euros de revenus imposables pour l'année 2014.

Exercices

1. Calculer le quotient familial.
2. Pour chaque tranche, calculer le montant de l'impôt. En déduire le montant total de l'impôt sur le revenu de ce foyer fiscal.
3. Calculer le taux moyen d'imposition.

2.2. Les impôts de Monsieur et Madame Lamoureux

Monsieur et Madame Lamoureux sont mariés. Ils ont 2 enfants à charge. Ils ont déclaré 45 000 euros de revenus imposables pour l'année 2014.

Exercices

1. Calculer le quotient familial.
2. Pour chaque tranche, calculer le montant de l'impôt. En déduire le montant total de l'impôt sur le revenu de ce foyer fiscal.
3. Calculer le taux moyen d'imposition.

2.3. Les impôts de Madame Philip

Question

Madame Philip, célibataire, déclare 26 000 euros de revenus nets imposables par an (après abattement). Une éventuelle augmentation de salaire lui ferait déclarer 30 000 euros. Est-il intéressant pour Madame Philip de changer de situation ?

